

## Compte-rendu

Date : 28/03/2023

Lieu : Orléans (45)

Sujet : Comité de pilotage Groupe de travail  
faune invasive Centre-Val de Loire

*Rédigé par : Manon Rescan, Chargée d'études  
espèces invasives au Conservatoire d'espaces  
naturels Centre-Val de Loire*

### Ordre du jour

- GTFI → Bilan des activités 2022; programmation 2023 et perspectives
- Résultats de l'enquête
- Membre du GTFI → activités 2022, bilan et perspectives
- Liste hiérarchisée de la faune exotique envahissante
- Stratégie
- Points divers

Serge GRESSETTE et Ségolène FAUST ouvrent la séance

[Tour de table : Louise BELAMY (FREDON CVL), Aude BOURON (FRC) Élodie BRULEZ (DDT 41), Aurore COIGNET (PNR Brenne), Ségolène FAUST (DREAL CVL), Bastien GADAUD (FDAAPPMA 18), Céline GASTELLIER (DDT 45), Philippe GIOVANNI (DDT 36) Serge GRESSETTE (CEN), Paul HUREL (OFB), Élodie JOLIVEAU (Pays Castelroussin), Romain LIBBRECHT (IRBI), Éric MALATRE (DDETSSPP 41), Jean-Luc MERCIER (IRBI), Isabelle PAROT (FDAAPPMA 41), Loïc PERRE (DDT 28), Marion POIRÉ (ARB CVL) Manon RESCAN (CEN), Thierry RIVIERE (DDPP 45), Michaël ROLIN (CDPNE), Claire THOUMINOT (FREDON CVL), Sylvie VARRAY (FCEN), Rémi VILLALTA (FDAAPPMA 36)]

### GTPI → Bilan des activités 2022 ; programmation 2023 et perspectives

Cf. diaporama : « *GTFI\_COPIE\_28\_03\_2023* », Par Manon RESCAN : Réunion du GTFI

#### Échanges entre les participants

Rémi VILLALTA : Y-a-t-il un projet de création de fiches espèces synthétiques?

Manon RESCAN : Oui, à long terme : l'idée est de créer des fiches pour les espèces de la liste hiérarchisée mais dans un premier temps, des pages seront créées et renverront vers le centre de ressources EEE nationale. La partie GTPI sera privilégiée au début puis la partie GTFI sera développée ensuite.

Rémi VILLALTA : Y-aura-t-il des cartes de répartition interactives des espèces ?

Manon RESCAN : C'est prévu, dans un premier temps, les cartes seront créées sur la flore, les cartes sur la faune viendront plus tard en fonction de la capitalisation de données qui sera faite.

Serge GRESSETTE : On manque de données donc il faut des cartes cohérentes. Nous avons donc d'abord un travail de centralisation des données à faire.

Paul HUREL : Trouve intéressant de retravailler la liste d'espèces invasives car la dernière date de 2016.

Avec le soutien financier de :

Il faut se concentrer sur les espèces pertinentes. De plus, il faut mettre l'accent sur la mobilisation du réseau GTPI, notamment les collectivités pour le travail autour de la faune invasive ; je souligne l'importance de communiquer auprès des collectivités et de faire un travail en local.

**Marion POIRÉ** : Rappelle que le portail de l'ARB peut servir pour diffuser l'information notamment pour toucher les collectivités. La liste faune pourra être illustrée comme la [liste flore](#).

**Aude BOURON** : Souligne que le [guide EEE du bassin](#) Loire-Bretagne de l'ex ONCFS existe et est une bonne base pour la communication.

**Paul HUREL** : Idée d'un guide de terrain, de poche, sur le [modèle flore](#) édité par le GTEEE Bassin Loire-Bretagne. Le contenu numérique est plus facilement mobilisable.

**Aude BOURON** : Approuve : le guide EEE du bassin Loire-Bretagne de l'ex ONCFS est utilisé sur le terrain.

**Serge GRESSETTE** : Note qu'il faut faire attention à ne pas être redondant avec les outils bassin.

**Sylvie VARRAY** : Précise que la version numérique est facile à mettre à jour mais remarque un attachement des gestionnaires pour le format papier. Le guide terrain papier était plutôt à destination des gestionnaires susceptibles de faire remonter les données.

**Aude BOURON** : Les deux (numérique et papier) sont utiles en fonction du public concerné.

## Résultats de l'enquête

*Cf. diaporama : « GTFI\_COPIIL\_28\_03\_2023 »* : Enquête : État des lieux sur la faune invasive et attentes des acteurs, Par **Manon RESCAN**

### Échanges entre les participants

**Michaël ROLIN** : Dans la question : « Selon vous, quels sont les acteurs les plus à même de participer à un réseau de surveillance permettant d'identifier et réagir rapidement contre les arrivées de nouveaux animaux exotiques envahissants ? », l'agence de l'eau est-elle mentionnée ?

**Manon RESCAN** : L'Agence de l'eau n'est pas mentionnée comme acteur dans les retours de l'enquête.

**Michaël ROLIN** : Avez-vous des contacts avec la SHF ? La SHF développe un projet de lutte contre les amphibiens.

**Manon RESCAN** : Oui, malheureusement, ils n'ont pas pu se libérer aujourd'hui pour assister à la réunion.

**Sékolène FAUST** : Précise que les plans de lutte sont une prescription européenne pour les espèces largement répandues.

**Sylvie VARRAY** : La question de l'éthique et du bien-être animal est-elle ressortie lors de l'enquête ?

**Manon RESCAN** : Pas de retour sur l'éthique.

## Membres GTFI → Activités 2022, bilan et perspectives

### Bilan et perspectives CDPNE

*Cf. diaporama : « CDPNE – Réunion GTFI 28 mars 2023 »*, Par **Michaël ROLIN**

### Échanges entre les participants

**Marion POIRÉ** : Les propriétaires se sentent-ils concernés et s'impliquent-ils dans la problématique « Grenouille taureau » ?

**Michaël ROLIN** : Au début des actions, les propriétaires ont été sollicités pour donner accès aux étangs et ont été sensibilisés, il y avait peu d'investissement au départ. Depuis 20 ans, les propriétaires sont

donc maintenant sensibles aux actions et communiquent rapidement sur la présence de l'espèce. Il persiste encore quelques divergences notamment car certains propriétaires souhaiteraient que les tirs sur la grenouille taureau s'arrêtent mi-août pour la tranquillité du gibier mais des compromis sont facilement trouvés et le travail avec eux ne pose pas de difficultés particulières.

### **Bilan et perspectives IRBI**

Cf. document : « *Liste\_Fourmis\_Loire* », Par [Jean-Luc MERCIER](#)

Jean-Luc Mercier travaille à l'IRBI, sur les insectes sociaux et notamment sur les hyménoptères.

Le problème avec ce type d'organisme est que les fourmis forment des colonies très importantes qui, quand elles deviennent invasives, posent de vrais soucis de par leur nombre et leur nature sociale.

Les espèces *Linepithema humile* et *Tapinoma magnum* sont présentes en région Centre-Val de Loire.

Un travail est actuellement en cours sur le Pays-de-la-Loire avec le réseau EEE de la région. En effet, Saumur (49) connaît une grosse population de *Tapinoma magnum* qui pose problème sur le terrain. Cette espèce est originaire de Méditerranée et présente un caractère envahissant : elle est polygyne avec des reines très fécondes et forme de grosses colonies qui créent des liens les unes avec les autres. Résistante au froid, son activité débute tôt et ce, malgré de faibles températures. Elle s'installe dans les milieux déjà anthropisés, où la biodiversité est faible et présente une agressivité interspécifique forte et notamment envers les espèces de fourmis indigènes.

Le réseau Pays-de-la-Loire organise la mise en relation des personnes impliquées dans la lutte de ces espèces et la sensibilisation autour de cette problématique. Le réseau tente de trouver des solutions dans le cas où l'espèce poserait problème notamment via la réhabilitation des milieux. Une affiche est en cours de création (co-créée par l'IRBI, le CEN PDL, et la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défenses contre les organismes nuisibles)), à destination des collectivités du Maine-et-Loire qui pourra être diffusée et adaptée aux autres départements.

Cette espèce est également fortement présente dans le Sud de la France et particulièrement dans le Sud-Ouest.

L'espèce *Tapinoma nigerrimum* est une espèce monogyne qui semble ne poser que peu de problème.

Les espèces *Tapinoma darioi* et *Tapinoma ibericum* sont présentes en France mais pas encore en région Centre-Val de Loire.

L'espèce *Technomyrmex albipes* est encore en voie de détermination, actuellement elle est présente dans des serres et présente un fort caractère exotique.

Impacts de l'espèce *T. magnum* :

- Problématiques liées à la biodiversité : disparition des espèces.
  - Sanitaires : se déplacent le long des réseaux d'eau chaude, dans les hôpitaux, les crèches et les cliniques vétérinaires.
- Économiques : perturbe les ventes immobilières.

Dispersion :

- Déchets de démolition et déchets verts (elles s'installent en milieux urbains et sont présentes durant de longs mois).
- Vente de plantes exotiques infestées (présentes sur les racines, dans le substrat des plantes : l'espèce était par exemple présente dans les mottes de terres entourant les racines d'un olivier planté dans un jardin ornemental).
- Dispersion classique par transport.

### Échanges entre les participants

**Michaël ROLIN** : Est-ce que l'absence observée sur la région de ces espèces ne serait pas dû à un manque d'information ?

**Jean-Luc MERCIER** : En effet, il y a un manque de reconnaissance de l'espèce, notamment dans le 49 donc on suppose que les populations sont beaucoup plus importantes. Il y a probablement un manque de remontées de données, notamment parce qu'on est au début de la démarche et qu'il y a encore un manque de connaissance sur ces espèces.

**Michaël ROLIN** : Existe-t-il des fiches pour reconnaître facilement ces espèces ?

**Jean-Luc MERCIER** : Le genre *Tapinoma* est facile à reconnaître quand on l'écrase : elle sent le beurre rance, en revanche, les critères d'identification entre les trois espèces de *Tapinoma* sont peu accessibles aux publics. De même, l'espèce *Lasius neglectus* diffère de la classique fourmi des jardins (*Lasius niger*) par la présence de 3 soies sur les tibias des pattes postérieures. Il faut donc souvent une identification chimique et/ou génétique.

### Bilan et perspectives FREDON CVL

Par **Claire THOUMINOT**

- Ragondin : 3 programmes financés sur les départements et communes du 41, 36 et 37 : coordination d'un réseau de piégeage.
- Termites : surtout sur l'Indre-et-Loire : zonage pour délimiter les secteurs colonisés par les termites et sensibilisation des communes concernées.
- Frelon asiatique : Création d'une [charte de bonnes pratiques](#) à destination des désinsectiseurs : la FREDON les forme et enregistre ceux qui respectent cette charte afin que les particuliers puissent en être informés. Elle effectue également une sensibilisation sur le sujet.
- Sur d'autres régions, la FREDON travaille sur le moustique tigre, mais en région, elle n'a pas encore obtenu ce dossier via l'ARS : ce travail pourrait voir le jour en région Centre-Val de Loire par la suite.
- La FREDON travaille aussi sur d'autres espèces à enjeux sanitaires comme la chenille processionnaire qui est indigène.

### Échanges entre les participants

**Paul HUREL** : Les actions menées sont-elles forcément liées aux projets portés par l'ARS ?

**Claire THOUMINOT** : Pas forcément, les actions dépendent des financements bien que la FREDON travaille beaucoup avec l'ARS.

### Bilan et perspectives FAADPPMA 18

Par **Bastien GADAUD**

La FDAAPPMA 18 travaille régulièrement sur les écrevisses.

En 2023, à l'échelle régionale, les FDAAPPMA 41 et 36 travailleront sur l'ADNe qui sera utilisé pour détecter l'Écrevisse à pieds blancs mais aussi les pathogènes d'écrevisses exotiques.

Travail sur une cartographie des écrevisses américaines : Mise en place d'une base de données et étude du front de colonisations de ces espèces dans le département.

Peu de travail sur les poissons invasifs dans le département.

Isabelle PAROT souligne que le Pseudorasbora est présent depuis longtemps mais que peu d'études existent sur l'espèce donc qu'il y a peu de données et pas de données sur [l'agent rosette](#), parasite transmissible aux poissons et amphibiens indigènes.

### **Bilan et perspectives FDAAPPMA 36**

Par Rémi VILLALTA

Lancement d'une étude sur les écrevisses dans la région Centre-Val de Loire (exotiques et indigènes) en lien avec l'OFB. Les prospections seront réparties entre les acteurs et l'étude permettra peut-être d'avancer vers un Plan régional d'actions.

Un partenariat est mis en place avec l'IRD (Institution française publique de recherche) pour en savoir plus sur l'agent rosette, qui a abouti à la publication d'un rapport en 2022. Une étude est en cours pour mesurer la virulence et prévalence de l'agent pathogène.

Souligne qu'en région Centre-Val de Loire la présence de l'agent rosette est peu étudiée, mais qu'un retour d'expérience d'une Fédération des Pays-de-la-Loire est inquiétant, certaines espèces de poissons ont disparu de certains secteurs et ne reste que le Pseudorasbora, porteur sain du pathogène.

### **Bilan et perspectives OFB**

Par Paul HUREL

- Pseudo-population de Wallabies dans la forêt de Rambouillet. La popularité de l'espèce auprès du grand public pose problème. Les nuisances ne sont pas observées pour l'instant. En région Centre-Val de Loire, la population n'est pas encore installée.
- Pour avoir les données concernant les bivalves et, entre autres, les Corbicules, l'OFB souhaite relancer des inventaires et notamment grâce à M. Jusserand qui travaille sur la bancarisation des données en interne.
- Poissons : suivi des EEE grâce aux suivis de pêches qui permettent de faire remonter les informations mais aucune recherche poussée n'est faite sur ces espèces.
- Amphibiens : l'OFB s'est investi par le passé sur les actions menées sur la grenouille taureau mais moins d'investissement maintenant.  
Arrivée du Xénope lisse sur l'Ouest de la région donc l'espèce est à surveiller.
- Tortue de Floride : prises en compte lorsqu'elle est signalée, seule une gestion ponctuelle est effectuée en cas de besoin et l'espèce est surveillée. Se pose la question de quoi faire des individus capturés et notamment d'un endroit sécurisé pour les relâcher.
- Bernache du Canada : actions en standby, seules la récupération des données et la sensibilisation sont des volets toujours actifs.
- Erismature rousse : pas de signalement récent donc pas d'opération de gestion récente.
- Ibis sacré : pas de signalement récent donc pas d'opération de gestion récente.
- Perruche à collier : à surveiller, des signalements sporadiques ont été faits dans la région et elle est problématique en Ile-de-France.
- Oiseaux : grâce aux protocoles de suivi des oiseaux communs menés par la LPO, une surveillance des oiseaux invasifs est assurée mais il n'y a plus d'enquête spécifique à ces espèces exotiques envahissantes.
- Muntjac de Reeves : le propriétaire du parc où se trouvait l'espèce est décédé, le parc ne contiendrait plus d'individus de cette espèce. Néanmoins, l'espèce est surveillée et des analyses

sont en cours pour estimer les densités de l'espèce. Ces densités sont faibles mais la reproduction en nature est avérée, il est donc important de maintenir un effort de régulation via les chasseurs. Un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser le tir sur l'espèce et les chasseurs sont sensibilisés au fait qu'ils sont autorisés à la tirer.

- Mangouste de Java : quelques observations ont été faites dans le Loir-et-Cher mais la population n'est pas naturalisée.
- Raton laveur : Les populations présentes dans les autres départements remontent par le Massif Central.
- Mise en place d'un [système d'information sur les espèces exotiques envahissantes](#). Une enquête a eu lieu et permettra de voir quels sont les besoins par rapport à ce projet.
- Lancement de l'[AMI](#) visant à soutenir et financer des projets de recherche-action sur les EEE.

**Paul HUREL** : Demande si le Cen CVL a des actions sur la faune invasive ?

**Serge GRESSETTE** : Pas sur la faune mais sur la flore, oui. Pour la faune, du piégeage ponctuel est effectué sur les sites du Cen, lorsqu'il y a un enjeu, souvent en partenariat avec les fédérations de chasse. L'espèce piégée est dans la majorité des cas le Ragondin. Il arrive aussi que, sur les étangs, la Tortue de Floride soit présente et gérée.

### **Bilan et perspectives FRC**

Par **Aude BOURON**

Actions de veille et de connaissance sur les espèces et notamment via [l'atlas des mammifères](#). Cet atlas est mis à jour tous les 10 ans et paraîtra sous peu. Il permet de suivre des espèces comme le Muntjac de Reeves, le Ragondin ou le Raton laveur et présente des cartes de répartition sur une année complète, ainsi que l'évolution de la répartition de l'espèce tous les 10 ans. Cet atlas a aussi une visée pédagogique.

La FRC récupère également les données EEE via les piégeurs (relevés de piégeages) et les chasseurs (remontée des données de tirs). Chaque fédération départementale capitalise les retours de données.

Un partenariat est organisé avec la FDGDON concernant le piégeage et notamment pour le prêt de cage de capture.

Un partenariat est aussi organisé avec certaines communes pour acheter des pièges et embaucher des piégeurs.

Lors des formations piégeages, une sensibilisation est faite sur les EEE notamment pour leur reconnaissance : ainsi, les acteurs de terrain peuvent assurer une veille et alerter les Fédérations sur la présence des EEE.

Toutes les données sur les espèces sont transmises annuellement à la DREAL.

### **Bilan et perspectives DDT 36**

Par **Philippe GIOVANNI**

L'agence de l'eau n'apporte plus de financement pour aider dans la lutte contre les EEE. Certaines actions sont menées dans le cadre de CTMA (Contrat territorial milieux humides) et mises en place par les syndicats de rivière.

Un inventaire naturaliste est prévu via un bureau d'études donc des connaissances et des données vont être récoltées sur le terrain mais pas d'actions de gestion mises en place faute de financements pour ces espèces.

Souligne qu'il faudrait mettre l'accent sur la création de protocoles ou de REX qui pourraient aider les propriétaires à gérer ces espèces.

Pas de sollicitation sur le volet réglementaire.

### **Bilan et perspectives DDT 45**

Par Céline GASTELLIER

Une demande de tir sur la Tortue de Floride pour 3 ans a été faite afin d'agir sur une population présente sur la pointe de Courpain.

Plusieurs sollicitations ont été faites sur les écrevisses invasives ou les Corbicules notamment via les procédures sur les étangs (vidanges) ou pour la restauration de milieux. Les demandes concernent surtout la procédure à suivre pour ne pas disperser l'espèce.

La DDT 45 est davantage sollicitée sur la flore.

### **Bilan et perspectives DDT 41**

Par Élodie BRULEZ

La DDT 41 est plutôt sollicitée sur la jussie mais peu sur la faune en dehors de la Grenouille taureau (action CDPNE).

### **Bilan et perspectives PNR Brenne**

Par Aurore COIGNET

- Fin 2021 est marqué par l'arrêt des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur les EEE.
- 2<sup>ème</sup> contrat territorial zones humides en cours depuis 2022.
- Concernant les actions menées sur les écrevisses, les propriétaires ont gardé la main mais certains étangs ne sont plus piégés car les propriétaires sont trop âgés et qu'il n'y a pas de garde sur ces étangs.
- Prêt de nasses (une centaine en plus en 2022), le PNR Brenne se trouve encore régulièrement sollicité pour les écrevisses invasives en 2023.
- Observe une augmentation du Pseudorasbora lors des prospections « amphibiens » dans les mares faites dans le cadre du contrat territorial milieux humides.
- Dépose de candidature pour le fonds vert : dossier axé sur des interventions visant à accompagner les propriétaires et leur prêter du matériel de piégeage.
- Le PNR Brenne souhaite voir une coordination sur le ragondin car ils sont beaucoup sollicités pour le prêt de cages. Or, actuellement, ils n'ont plus assez de cages pour répondre à la demande.

### **Échanges entre les participants**

Aude BOURON : A une impression que lorsqu'il s'agit du Ragondin, les gens abandonnent. Le GTFI devrait avoir une réflexion sur cette espèce car elle est très commune et n'est plus perçue aujourd'hui comme une EEE sur le terrain. Il faudrait avoir un positionnement clair sur l'espèce.

**Aurore COIGNET** : Précise qu'actuellement, le PNR Brenne est très sollicité pour intervenir sur le Ragondin, notamment à cause des dégâts qu'il occasionne sur les berges mais qu'il ne sait comment répondre à la demande.

### **Bilan et perspectives FCEN**

Par **Sylvie VARRAY**

- Reproduction de [l'exposition EEE Bassin Loire Bretagne](#) en cours : les textes ont été globalement gardés mais l'aspect graphique a été entièrement revu afin de la moderniser et quelques panneaux ont été mis à jour (réglementation, réseau).
- Réflexion sur l'[AMI](#) : proposition en cours qui porterait que les invasions biologiques et les aires protégées qui sont reconnues comme plus résilientes et résistantes sans que l'on ne sache pourquoi → Travail avec les chercheurs pour mieux comprendre ce phénomène et à terme avoir des préconisations de gestion pour ces aires protégées. Actuellement en cours : les universitaires et gestionnaires sont très intéressés par ce projet.
- Création d'un réseau de sites pilotes (sites Cen mais aussi d'autres sites comme les RN pour avoir un large panel de milieux) pour réfléchir à :
  - Mettre en place des protocoles qui permettraient d'évaluer la gestion mise en place sur les sites, évaluer leur efficacité et éventuellement l'améliorer.
  - Mettre en place des protocoles expérimentaux pour les espèces qui n'ont pas d'actions de gestion en cours.
  - 6 espèces ciblées dont le Frelon asiatique, le ragondin et les écrevisses exotiques.

### **Bilan et perspectives DDPP 45**

Par **Thierry RIVIERE**

La DDPP 45 veille au respect de la réglementation concernant les EEE et vérifie que les établissements détenteurs de ces espèces soient en règle. Le problème des EEE se pose pour les espèces non réglementées.

### **Bilan et perspectives ARB**

Par **Marion POIRÉ**

L'ARB assure la valorisation des connaissances et des expériences sur les EEE. Un travail pourra être mis en place quand le groupe de travail aura avancé, notamment avec la création d'une fiche de présentation des animaux invasifs, similaire à celle créée pour les [plantes invasives](#).

### **Bilan et perspectives Pays Castelroussin**

Par **Élodie JOLIVEAU**

Peu d'actions menées, néanmoins, le Pays Castelroussin assure une veille sur les EEE et notamment sur les actualités et les informations qu'il relaie aux communes. Il assure également la formation des agents communaux, se fait le relais du GT et assure une vulgarisation des informations.



## **Fond vert**

[Lien vers le cahier d'accompagnement](#)

[Lien vers le webinaire](#)

Aude BOURON : La DREAL a-t-elle défini des pistes de financement concernant le Fond Verts ? Est-ce que les actions finançables sont cadrées ?

Ségolène FAUST : Les actions finançables sont larges. Pour l'instant pour la région, quelques dossiers ont été reçus mais la procédure d'instruction est encore un peu floue. L'OFB sera sollicité pour donner son avis sur les dossiers et ils seront étudiés au fil de l'eau.

Sylvie VARRAY : Y-a-t-il des critères pour la validation des dossiers ? Des critères avaient été définis lors de l'Appel à projet « Opération coup de poing » mais la sélection des dossiers se faisant au fil de l'eau, ces critères étaient moins pertinents.

Ségolène FAUST : On peut supposer que si le dossier rentre dans les cahiers techniques, il sera validé.

## **Pause repas**

### **Liste hiérarchisée de la faune exotique envahissante**

Cf. *diaporama* : « [GTFI\\_COPIL\\_28\\_03\\_2023](#) » : Méthodologie d'élaboration de la liste hiérarchisée faune exotique envahissante en Centre-Val de Loire, Par [Manon RESCAN](#)

Méthodes EPPO – [Lien](#)

Méthode ISEIA – [Lien](#)

Méthode EICAT – [Lien 1](#) – [Lien 2](#)

[Liste hiérarchisée des espèces végétales invasives](#) par le CBNBP (dans le cadre du GTPI)

### **Échanges entre les participants**

Jean-Luc MERCIER : Pour la méthode EICAT, souligne que, par exemple pour les fourmis, celles-ci occupent des milieux déjà anthropisés, faibles en biodiversité donc on ne sait pas si c'est la fourmi qui fait disparaître les espèces, si c'est un autre facteur ou si c'est la baisse de biodiversité qui a permis son installation.

Manon RESCAN : Il est difficile d'avoir des études qui montrent que c'est bien l'EEE qui a provoqué la disparition de(s) l'espèce(s) indigène(s). La méthode EICAT est plus compliquée qu'ISEIA qui n'a que trois notes possibles. La méthode est souvent adaptée dans les régions où elle est appliquée et n'est pas utilisée telle quelle : les méthodes sont modifiées pour essayer de pallier aux manques de données, d'autres se basent sur les avis d'experts etc.

Jean-Luc MERCIER : Sur la méthode SEICAT quels sont les critères, où se trouvent les critères économiques ?

Manon RESCAN : Pour l'instant [SEICAT](#) ne présente pas de critères aussi bien définis qu'EICAT, la méthode doit être construite en fonction des besoins de la région.

Jean-Luc MERCIER : Il semble donc difficile d'en faire une méthode universelle ?

Manon RESCAN : Effectivement, on se pose la question : doit-on adopter cette méthode qui est encore en phase de test ou ISEIA qui semble plus opérationnelle ? On se pose aussi la question de la pertinence de la méthode EICAT à l'échelle de la région car elle ne prend pas en compte la distribution, l'abondance de l'espèce (hors, si l'espèce est ponctuelle ou si elle est largement répandue, la problématique n'est pas la même). Le GTFI sollicite donc l'avis des acteurs.

**Paul HUREL** : La méthode ISEIA avait déjà été utilisée, même à l'échelle bassin et elle est facile à mettre en œuvre, elle tient sur la durée. Il faut aussi se poser la question de qu'est-ce qu'on sort de cette liste ?

**Sylvie VARRAY** : Il faut se poser la question de « à quoi sert la liste hiérarchisée », pourquoi on la fait ? EICAT ne permet pas de prioriser les espèces en terme de gestion, elle classe les espèces en fonction du niveau d'impact donc elle peut être intéressante à l'échelle d'un pays, mais peut-être moins à l'échelle de la région (pas de bibliographie régionale disponible pour chaque critère et chaque espèce).

ISEIA semble aussi plus adaptée pour prendre en compte la répartition régionale.

**Manon RESCAN** : Aussi, l'idée serait de soumettre la liste hiérarchisée à avis d'expert, au regard des problématiques de terrain et pour combler les lacunes de données.

**Serge GRESSETTE** : La discussion avec les experts permet également de lisser certains critères pour avoir une liste peut-être plus cohérente, des espèces listées cohérentes etc.

**Rémi VILLALTA** : Il faudrait avoir une attention sur les espèces nouvelles : cela semble être le plus important.

**Manon RESCAN** : Effectivement, l'objectif est de créer une liste d'espèces exotiques envahissantes avérées, une liste d'observation et une liste d'alerte qui se rapprocherait de la liste hiérarchisée EVEC du CBNBP avec potentiellement un critère « espèce prioritaire ».

**Manon RESCAN** : ISEIA peut aussi prendre en compte l'impact potentiel (impact de l'espèce sur son aire de répartition naturelle), et ISSIA (impact socio-économique) est aussi bien développé.

**Paul HUREL** : La liste sera-t-elle diffusée en amont pour réaliser un travail collaboratif : comité d'expert (membres du GTFI) ou les animateurs s'en occupent-ils (éviter un biais d'expert) ? Il faudrait que le travail soit partagé.

**Serge GRESSETTE** : L'idée serait de nettoyer la liste, faire un pré-remplissage, puis travailler par groupe.

**Aude BOURON** : Peut-être reprendre l'ancienne liste, puis pour la nouvelle, définir quelles actions on mène sur les espèces. Les acteurs de la région pourront peut-être donner leur avis sur les actions à mener.

**Sylvie VARRAY** : Note un travail en deux temps :

- Travail de création de la liste avec un fondement scientifique (bibliographique).
- Décider de ce qu'on fait de cette liste en termes d'actions, qui peut être fait avec les gestionnaires de terrain.

**Paul HUREL** : Il faudrait voir espèce par espèce ce qu'on a dessus actuellement pour voir où sont les lacunes en terme de gestion et ce qu'il faut mettre en place après.

#### **TRAVAIL A VENIR :**

Nettoyage de la pré-liste de 180 taxons qui sera transmise aux membres et qui pourra servir d'alerte  
Examen de la liste en fonction de la méthode ISEIA/ISSIA.

Sondage auprès des membres du groupe pour que chacun puisse se positionner sur les groupes taxonomiques à mettre en place.

Reprise de l'ancienne liste.

Transmission de la pré-liste épurée avec quelque taxon évalué par la méthode ISEIA/ISSIA.

Travail en groupe taxonomique.

## Stratégie

Cf. diaporama : « [GTFI\\_COPIE\\_28\\_03\\_2023](#) », Par [Manon RESCAN](#) : Future stratégie GTFI

### Échanges entre les participants

#### Axe pilotage :

[Paul HUREL](#) : Référents par groupes taxonomiques : s'appuyer sur les référents taxonomiques pour la validation et l'ancrage territorial (départements), pour assurer les actions notamment de communication. Peut-être s'appuyer sur les réseaux départementaux du GTPI pour développer le côté terrain sur le volet faune invasive. Note que c'est ce qu'il manquait au précédent GT : un ancrage terrain.

[Serge GRESSETTE](#) : Confirme qu'il y a deux entrées : taxonomique et départementale, les deux sont complémentaires.

#### Axe connaissance :

[Paul HUREL](#) : Sur le volet connaissance, l'idéal serait d'avoir une interface de saisie car les données ont de la difficulté à remonter.

[Sylvie VARRAY](#) : Les Hauts-de-France ont déjà mis en place une interface de saisie des opérations de terrain.

[Serge GRESSETTE](#) : La saisie des données flore seront disponibles sur le site et l'idéal serait de le faire pour la faune mais à voir si ça peut être mis en place.

[Aude BOURON](#) : Note qu'entre le SINP régional et le SNIP national, il y a des différences dans les données.

[Rémi VILLALTA](#) : La FDAAPPMA 36 va mettre en place une base de données, déjà existante dans certaines régions et qui sera commune à toutes les fédérations de pêche : le système d'information pêche.

[Sylvie VARRAY](#) : Évoque le futur [Système d'information EEE](#) du centre de ressources EEE : il permettra de faciliter les remontées de données.

#### Axe communication :

[Paul HUREL](#) : Possibilité de faire des formations auprès d'acteurs ciblés.

[Serge GRESSETTE](#) : S'appuyer sur les acteurs locaux pour les formations faune invasive, avec des experts.

[Paul HUREL](#) : A participé à une journée technique « faune invasive en milieux urbains » et avait trouvé ça pertinent. Il faudrait aussi cibler des acteurs en particuliers comme les collectivités, ou les DDT etc.

[Manon RESCAN](#) : C'est ce qui est déjà fait pour la flore : donc il pourrait être fait de même avec la faune.

#### Stratégie :

[Paul HUREL](#) : Quand serait mis en place la stratégie faune et pour combien de temps ?

[Manon RESCAN](#) : La stratégie flore va jusqu'en 2024 : une question se pose : est-ce qu'on attend la fin de cette stratégie pour rédiger une stratégie commune ? Ou est-ce qu'on produit deux stratégies ?

[Paul HUREL](#) : Faire une stratégie commune semble intéressant.

[Aude BOURON](#) : Peut-être deux car tous les acteurs ne sont pas concernés par les mêmes problématiques. Mais une seule stratégie permet de sensibiliser plus de monde.

[Sylvie VARRAY](#) : Note qu'une stratégie globale n'empêche pas d'avoir des actions spécifiques sur la faune invasive car beaucoup de choses sont communes.

L'axe prévention n'est pas développé ? Peut-être balayer la stratégie nationale pour s'en inspirer ?

**Serge GRESSETTE** : La prévention est très peu développée sur la flore, sauf la prévention auprès des jardinerie et des agriculteurs.

**Sylvie VARRAY** : Travail d'accompagnement à faire sur les espèces qui ne sont pas réglementées.

**Jean-Luc MERCIER** : Une prévention peut être faite auprès des pépinières sur la faune notamment sur les fourmis qui sont importées avec des plantes exotiques, idem au niveau des maraîchers.

**Thierry RIVIERE** : Les réglementations doivent être faites au niveau national, notamment pour interdire la vente de certaines espèces, les DDPP peuvent agir seulement sur les espèces réglementées.

**Serge GRESSETTE** : En conclusion, il faudrait travailler sur les espèces animales exotiques envahissantes en creux de réglementation (ex : fourmis).

### Points divers

**Paul HUREL** : Y a-t-il des outils de communication prévus pour la faune invasive ?

**Serge GRESSETTE** : En 2023, si tout va bien, le site internet EEE sera déployé et comprendra des onglets sur la faune invasive.

**Manon RESCAN** : Nous aimerions avoir une première version du site en août 2023 et il sera possiblement utilisable en fin d'année avec pour l'instant des renvois vers d'autres liens pour les fiches espèces par exemple. Il sera complété au fur et à mesure.

**Paul HUREL** : Le volet sociologique est à réfléchir, notamment le capital sympathie des espèces : des opérations de communication sont à envisager auprès du grand public pour mettre l'accent sur l'impact des animaux « sympathiques ».

**Sylvie VARRAY** : Suggère une journée technique sur ce thème.

**Serge GRESSETTE** clôture la séance.

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CDR : Centre de Ressources national EEE

CVL : Centre-Val de Loire

DDETSSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

EEE : Espèces exotiques envahissantes

FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques

FRC : Fédération Régional des Chasseurs

FREDON : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles

GT : Groupe de travail

GTFI : Groupe de travail Faune invasive

GTPI : Groupe de travail Plantes invasives

IRBI : Institut de Recherche sur la Biologie des Insectes

OFB : Office Français de la Biodiversité

SHF : Société Herpétologique de France